

Secteur Formation-Emploi des Jeunes-Prévention - Attribution d'une subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Commission Formation-Emploi des Jeunes-Prévention réunie le 19 octobre 1993, propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 36 000 F à l'Association Cré-Entreprendre pour lui permettre, à la suite de son installation dans des locaux sis 3, rue Violet, d'assurer un aménagement locatif et compenser le paiement d'un loyer.

La dépense de 36 000 F sera imputée sur le chapitre 961.0.657.47020 qu'il convient d'abonder par des transferts de :

* 15 000 F du chapitre 955.3.691.47040,

* 3 000 F du chapitre 945.92.635.47040,

* 3 000 F du chapitre 945.92.663.47040.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur cette proposition et en cas d'accord, à décider de verser cette subvention à cette association.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.